



Carte résident longue durée

Par **amarak1**, le **05/10/2008** à **17:34**

monsieur, madame,

je suis en France depuis 1999 et titulaire d'une carte de résident de 10 ans j'ai fait une demande de carte résident longue durée .

je viens de recevoir un courrier de la part de la préfecture me disant qu'il faut justifier de ressources suffisantes et stables pour qu'ils puissent me délivrer cette carte.

je voudrais savoir s'ils ont raison de m'imposer ces conditions ou bien qu'ils se sont trompés avec celles qu'il faut imposer à ceux qui veulent s'installer sur le territoire français?

merci